SAISON 2024 - 2025



BAREME DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES – JEUNES ARBITRES ET ARBITRES—ASSISTANTS (Futsal inclus) (adopté par Comité Directeur du 1er juillet 2024)



1 – FRAIS DE DEPLACEMENT : toutes Catégories (Adultes et Jeunes)	MONTANT
1 - Dans un rayon inférieur ou égal à 20 kms	41,00 €
2 - Dans un rayon de 21 à 30 kms	51,00 €
3 - Dans un rayon de 31 à 40 kms	56,00 €
4 - Dans un rayon de 41 à 50 kms	60,00 €
5 - Dans un rayon de 51 à 60 kms	62,00 €
6 - Dans un rayon de 61 à 70 kms	65,00 €
7 - Dans un rayon de 71 à 80 kms	67,00 €
8 - Dans un rayon de 81 à 90 kms	77,00 €
9 - Dans un rayon de 91 à 100 kms	84,00 €
10 -Dans un rayon de 101 à 110 kms	90,00 €

BAREME D'INDEMNITES DE MATCHS (Futsal inclus) (adopté par Comité Directeur du 1er juillet 2024)

2 - INDEMNITES DE PREPARATION ET D'EQUIPEMENT	ARBITRE CENTRAL	ARBITRE - ASSISTANT
Matchs Seniors D1 / Coupe de Lyon et du Rhône : à partir 32èmes	40,00 €	29,00 €
Matchs Seniors D2	34,00 €	27,00 €*
Matchs Seniors D3 – Coupe de Lyon et du Rhône : premiers tours – Coupes de Groupements (sauf Finale) – Seniors féminines à 11 – Coupe Vial	32,00 €	26,00 €*
Matchs Seniors D4	30,00 €	26,00 €*
Matchs Seniors Futsal D1	26,00 €	Х
Matchs Seniors Futsal D2 – D3 – D4 – Coupe de Lyon et du Rhône, Coupe de l'Avenir	22,00 €	х
Matchs Vétérans – Forfait (déplacement compris)	50,00 €	Х
Matchs Foot- Loisirs – Forfait (déplacement compris)	50,00 €	Х
Match Vétérans – Foot Loisirs - Si absence d'une équipe (déplacement seul)	36,00 €	х
Matchs U20 – Coupes de Lyon et du Rhône – U18 Féminines à 11	31,00 €	24,00 €*
Matchs U17 – Coupes de Lyon et du Rhône et de Groupements	28,00 €	21,00 €*
Matchs U15 – Coupes de Lyon et du Rhône et de Groupements – U15 Féminines à 11	26,00 €	21,00 €*
Matchs Futsal Jeunes – Forfait (déplacement compris)	46,00 €	Х
Matchs à effectif réduit y compris le football d'animation <u>disputés</u> <u>sur une seule rencontre</u> - Forfait (déplacement compris)	46,00 €	х
Matchs à effectif réduit y compris le football d'animation <u>disputés en PLATEAUX</u> (quel que soit le nombre de matchs sur une demi-journée) - Forfait (déplacement compris)	65,00 €	х
Matchs à effectif réduit y compris le football d'animation <u>disputés en PLATEAUX</u> (quel que soit le nombre de matchs sur une journée) - Forfait (déplacement compris)	85,00 €	х
Finales Coupes de Groupements Seniors (forfait déplacement + indemnité équipement)	86,00 €	80,00 €
Finales Coupes de Groupements Jeunes (forfait déplacement + indemnité équipement)	76,00 €	72,00 €
Finales Coupes de Groupements Seniors - 2 matchs (forfait déplacement + indemnité équipement)	112,00€	х
Finales Coupes de Groupements Jeunes - 2 matchs (forfait déplacement + indemnité équipement)	100,00 €	Х

^(*) assistants désignés en nocturnes (D2) ou décisions Commissions ou demandes des clubs

NOTA:

- 1 Pour le kilométrage, ne compter que le trajet aller.
- 2 Les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs (sauf pour la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors à partir des demifinales -établissement feuilles de recettes). Pour les matchs de FUTSAL, le barème des frais de déplacement est identique à celui du foot à 11 avec ajout d'une indemnité de match (cf lignes Futsal dans tableau). <u>Un seul arbitre est désigné par match.</u>
- 3 En cas d'absence d'une équipe, l'équipe présente assurera le règlement de sa quote-part des frais d'arbitrage (moitié des frais de déplacement uniquement). L'arbitre demandera au District de Lyon et du Rhône le remboursement de la quote-part du club absent. Cette somme sera automatiquement prélevée sur le compte du club, sur présentation par l'arbitre du formulaire réservé à cet effet.
- 4 En cas d'absence de règlement le jour de la rencontre, le club fautif sera amendé de 100 euros
- 5 En cas de trop-perçu par un arbitre, remboursement du trop-perçu aux 2 clubs, plus une amende de 25 euros En cas de récidive, remboursement du trop-perçu aux 2 clubs, plus une amende de 40 euros En cas de multi-récidive, remboursement du trop- perçu aux 2 clubs, plus une amende de 100 euros,
- 6 Si un arbitre officiel, ne représentant pas l'un des 2 clubs en présence, présent à un match, est amené à remplacer l'arbitre officiellement désigné (absent), <u>il ne percevra que l'indemnité dite de préparation et d'équipement</u>
- Pour les rencontres <u>Seniors D1, Seniors D2, Seniors D3, U20 D1, U17 D1</u>, <u>et Seniors Futsal D1</u>, les arbitres sont défrayés directement par le District (<u>pas d'envoi de fiches de frais</u>).
 Une caisse de péréquation est mise en place par le District (4 appels de fonds durant la saison pour les clubs concernés).
 <u>ATTENTION EN SENIORS D2 LES FRAIS DES ARBITRES- ASSISTANTS SONT A LA CHARGE DES DEUX CLUBS</u> (règlement sur place).
- 8 Pour les rencontres de Coupe de Lyon et du Rhône (Seniors, Jeunes, Féminines et Futsal), les arbitres sont défrayés directement par le District (pas d'envoi de fiches de frais). L'arbitrage des Finales CLR est assuré à titre gracieux (en compensation, une tenue complète est offerte par le DLR).

<u>Pour les Finales des Coupes de Groupements, (seniors, jeunes, U13)</u> : les arbitres et jeunes arbitres sont défrayés directement par le District (<u>pas d'envoi de fiches de frais</u>).